



Siège de contact / Contactzetel
asbl **ANPI** vzw
Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 Louvain-la-Neuve
T +32 10 47 52 11
F +32 10 47 52 70
info@anpi.be



LE NOUVEAU CARNET DE L'UTILISATEUR conforme à l'arrêté royal du 25 avril 2007 et adapté au nouveau point de contact systèmes d'alarme

Le point de contact systèmes d'alarme est opérationnel depuis septembre 2009!
**ANPI attendait sa mise en place pour rééditer le carnet de l'utilisateur, tant attendu par
tous les installateurs.**

Le carnet de l'utilisateur à remettre à tous vos clients!

CARNET DE L'UTILISATEUR DE SYSTÈME D'ALARME INTRUSION N° XXXX

Ce carnet d'utilisateur rassemble les informations nécessaires à l'entretien et au contrôle d'un système d'alarme intrusion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 25 avril 2007 fixant les conditions d'installation, d'entretien et d'utilisation des systèmes d'alarme et du point de contact d'alarme (Décret du 25 avril 2007).

I. ENTREPRISE DE SÉCURITÉ (à remplir par l'entreprise de sécurité)

Coordonnées:

Nom :

Rue n° :

Code postal et commune :

N° (SANS) :

Fax :

e-mail :

Appréhensions/opérations:

• SPP Interventeur:

• ASSURÉ(A)/OPERA ADV:

• INCEPT:

Votre ANPI 2007
asbl ANPI vzw
Parc scientifique Fleming
Granbonpré 1
B-1348 Louvain-la-Neuve
T +32 10 47 52 11 - F +32 10 47 52 70
info@anpi.be
www.anpi.be

Copyright et logo réservés ANPI

Ce carnet rassemble en un document pratique toutes les informations requises par l'arrêté royal du 25 avril 2007 fixant les conditions d'installation, d'entretien et d'utilisation de systèmes d'alarme et de gestion de centraux d'alarme.

Le saviez-vous?

- Les entreprises de sécurité et les centraux d'alarme doivent informer leurs clients des dispositions de cet arrêté.
- Les entreprises de sécurité et les centraux d'alarme doivent fournir différentes informations nécessaires à l'inscription obligatoire au point de contact des systèmes d'alarme.
- En complétant ce carnet à chaque intervention, votre client pourra attester de l'entretien et des contrôles de son système d'alarme.

En utilisant ce carnet de l'utilisateur, votre entreprise de sécurité répond parfaitement à toutes ces exigences.

Prix:
10 carnets avec enveloppe autocollante: **€ 24 HTVA** (€ 29,04 TVAC)

Renvoyez-nous sans tarder le formulaire au verso.

Siège social / Maatschappelijke zetel : asbl **ANPI** vzw, Parc scientifique Fleming, Granbonpré 1, B-1348 Louvain-la-Neuve
T +32 10 47 52 11 - F +32 10 47 52 70 - info@anpi.be
TVA-BTW BE 0881.685.755 - Fortis 001-4932519-48 - IBAN code BE11 0014 9325 1948 - BIC GEBABEBB - RPM/RPR Nivelles

www.anpi.be

BELAC
003-INSP 003-TEST
003-PROD
EN 17025 - EN 17020
EN 45011

EUSAS
European Society
for Automatic
Alarm Systems

CFPA EUROPE



A COMPLETER ET A NOUS RENVOYER

ANPI
Parc scientifique Fleming
Rue Granbonpré 1
B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél.: + 32 10 47 52 42

Fax: +32 10 47 52 70
Mail: publications@anpi.be

BON DE COMMANDE

Ma référence de commande:

Je commande x 10 carnets de l'utilisateur avec enveloppe: x € 29,04 = €
Toute commande inférieure à 50 € peut donner lieu à des frais administratifs et à un paiement anticipatif. Consultez-nous.

Société:

Nom: Prénom:

Rue:..... n°: bte:.....

Code postal: Localité:

Tél.: Fax:.....

N° TVA: E-mail:.....

Adresse de facturation (si différente de celle-ci-dessus):

Société:

Rue:..... n°: bte:.....

Code postal: Localité:

Date:

Signature: